

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115696 - 20 - 1					
2. Nom et adresse de l'opérateur : BIOLO'KLOCK Sauvage 47360 - MONTPEZAT Activité principale : Transformateur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16			
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process : <u>Marque :</u></i> Autres jus de fruits et légumes : voir annexe Confitures, gelées, compotes et purées de fruits : voir annexe Autres conserves et préparations à base de fruits : voir annexe Pains d'épices ; biscuits sucrés ; gaufres et gaufrettes : voir annexe Autres : Extrait de plantes : voir annexe Miel : voir annexe Préparation et conserves à base de fruits : voir annexe		5. Définis comme :			
		6. Période de validité			
		du :		au :	
		biologique		16/07/2020	30/06/2022
		biologique		16/07/2020	30/06/2022
		biologique		16/07/2020	30/06/2022
biologique		16/07/2020	30/06/2022		
biologique		16/07/2020	30/06/2022		
process conforme au mode de production biologique		16/07/2020	30/06/2022		
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 16/07/2020			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 06/08/2020
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115696 - 20 - 1								
2. Nom et adresse de l'opérateur : <p style="text-align: center;">BIOLO'KLOCK Sauvage 47360 - MONTPEZAT</p> Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : <p style="text-align: center;">QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16</p>							
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits distribués :</i> <u>Marque :</u> Préparation et conserves à base de fruits : voir annexe Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a. : voir annexe	5. Définis comme : process conforme au mode de production biologique biologique	6. Période de validité <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">du :</td> <td style="text-align: center;">au :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16/07/2020</td> <td style="text-align: center;">30/06/2022</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16/07/2020</td> <td style="text-align: center;">30/06/2022</td> </tr> </table>	du :	au :	16/07/2020	30/06/2022	16/07/2020	30/06/2022
du :	au :							
16/07/2020	30/06/2022							
16/07/2020	30/06/2022							
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 16/07/2020							

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 06/08/2020
Le Directeur, François LUQUET

